



OLIVIER KEMPF



L'Otan au XXI^e siècle

La transformation d'un héritage

Olivier Kempf

L'OTAN AU XXI^e SIÈCLE

La transformation d'un héritage

Sciences Humaines

éditions du
ROCHER

Chapitre 1

Histoire de l'OTAN jusqu'à la fin de la Guerre froide

Le sous-titre de ce livre évoque un héritage : il s'agit de celui de la Guerre froide, où l'Alliance traversait des épreuves, mais ne doutait pas. C'est au cours de la Guerre froide que l'Alliance a bâti sa réputation : solidité, force, cohésion, domination, assurance... D'une certaine façon, cette image contraste avec l'Alliance d'aujourd'hui, qui paraît circonspecte et controversée.

Il faut pourtant se méfier de ces représentations : aussi bien celle qui a trait à aujourd'hui (puisque nous verrons que l'Alliance n'est pas si affaiblie que cela) que celle d'hier. Comme souvent quand il s'agit de mémoire, les souvenirs simplifient et embellissent. Revenir sur « les quarante premières années de l'Alliance » paraît indispensable pour bien comprendre les racines de l'héritage, mais aussi pour apprécier comment il a été transformé ultérieurement.

1 Les origines

1.1 Prémisses

L'habitude d'alliances transatlantiques naît avec le vingtième siècle, et l'irruption des États-Unis sur la scène internationale : annoncée par le discours et les actions du président Théodore

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

justifia la constitution d'un commandement de la Manche. À l'époque, la bataille d'Angleterre était encore dans tous les esprits, et chacun imaginait que les îles britanniques pourraient rejouer le rôle de porte-avion avancé qu'elles avaient assuré au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Il est intéressant de s'attacher aux limites territoriales de l'Alliance : il n'y a aucune limite nord, quand une limite sud est donnée (« au nord du tropique du Cancer »), ce qui permet de maintenir le Mexique et l'Amérique Centrale dans un dispositif séparé, et panaméricain : l'île-continent conserve son identité géopolitique, et le Golfe du Mexique constitue sa propre Méditerranée. Le traité est donc celui de l'Atlantique-NORD, et cet adjectif le limite singulièrement. Il est à noter que les États-Unis souhaitèrent constituer plus tard, à l'orée des années 1980, un grand traité de l'Atlantique SUD, incorporant Brésil, Argentine et Afrique du sud. Mais cette limitation du tropique du Cancer permettait également d'exclure les possessions coloniales non situées dans la zone : si les départements algériens sont inclus dans l'aire du traité, le reste des colonies françaises et anglaises (ni Hawaï, etc.) ne bénéficieront pas des mécanismes de défense collective prévus par le traité.

Or, l'alliance accueille dès l'origine d'autres pays : Portugal, Italie, Danemark, Islande, Norvège. Cela soulève immédiatement des questions.

Pourquoi le Portugal de Salazar, alors que l'OTAN se présentait déjà comme un club des pays libres ? Et pourquoi pas l'Espagne de Franco, qui aurait fermé le golfe de Gascogne, au nord, et la Méditerranée occidentale, à l'est ? D'une part à cause de la vieille rivalité géopolitique entre l'Espagne et le Portugal¹⁵ ; D'autre part (même s'il s'agit au fond de la même raison), à cause de la très vieille complicité entre la Grande-

Bretagne et le Portugal ; enfin, et surtout, parce que le Portugal possède les Açores, relais indispensable sur l'itinéraire sud joignant les deux rives de l'océan.

Pourquoi inclure le Danemark ? Pour exactement les mêmes raisons : le Danemark possède le Groenland et les îles Féroé, qui sont des relais sur l'itinéraire nord, et qui ferment l'accès au pôle. C'est cette même logique géopolitique qui conduit à accueillir l'Islande, alors que Reykjavik ne possède pas de forces armées. Le Danemark présente deux autres avantages : tout d'abord, il borde l'Allemagne par le nord, permettant un débouché aisé aux forces qui transiteraient par la Manche ; ensuite, par le contrôle des détroits du Sund, il permet de fermer la Baltique (et donc d'y avoir un accès : c'est le premier caractère géopolitiquement « offensif » de l'alliance, tous les autres traits étant jusque là défensifs).

L'admission de la Norvège tient du même raisonnement : elle entre dans l'alliance alors que la Suède (pays neutre) s'en abstient, ce qui permet de reproduire le vieil antagonisme entre les deux nations ; la Mer du Nord devient quasiment une mer fermée (hors les accès de l'Allemagne), les accès de la Baltique sont plus sûrement sécurisés, et l'océan Arctique est mieux contrôlé (le Spitzberg bordant la mer de Barents, et donc la sortie de Mourmansk) : grâce au Canada, à la Norvège et à l'Islande, l'alliance borde la moitié de l'océan arctique, autant que le rival russe. Enfin, même si c'est anecdotique, par le Cap nord (norvégien) l'alliance touche territorialement le rival soviétique.

La bordure polaire permet d'évoquer le Canada ; sa présence était naturelle compte tenu de l'histoire (c'est le trait d'union entre la Grande-Bretagne et les États-Unis – c'est d'ailleurs à l'époque le seul membre du Commonwealth admis dans l'alliance) ; elle apparaissait surtout indispensable pour des

motifs géopolitiques évidents : continuité territoriale avec les États-Unis, passerelle vers l'Alaska (qui, à l'époque, n'est pas encore un État), large façade atlantique, et bien sûr accès à l'océan arctique. Il convient de remarquer ici une particularité qui n'a pas donné de suite : en effet, les gouvernements canadiens du début de l'alliance cherchèrent la mise en place d'une « communauté atlantique », afin d'échapper au tête-à-tête avec les États-Unis ; ils s'appuyèrent pour cela sur les gouvernements de la IV^e République, et sur la connivence due à la question québécoise. Cette situation dessinait un chrisme au-dessus de l'Atlantique, États-Unis – Grande-Bretagne d'une part, Canada – France d'autre part. La négligence maritime française puis le retrait de 1966 mirent fin à cette esquisse¹⁶.

Le lecteur attentif aura constaté l'absence de la république d'Irlande. Ce pion paraît pourtant essentiel pour achever la continuité atlantique. Plusieurs raisons expliquent cette absence. Tout d'abord, la vieille rivalité anglo-irlandaise demeure, toujours vécue sous un prisme « colonialiste », notamment à cause de la question d'Ulster. La république n'était indépendante que depuis trente ans, à l'époque de la signature du traité. Ensuite, la réelle complicité entre l'Irlande et les États-Unis permettait d'interpréter l'abstention irlandaise de façon très favorable. Enfin, l'Irlande manifestait ainsi une neutralité par définition hors des alliances, neutralité qui l'empêchait – et l'empêche toujours – d'adhérer à l'organisation. Toutefois, l'exception irlandaise devait être lourde de conséquences, puisqu'elle définissait une doctrine qui fut reprise par nombre de pays (Suède, Autriche, Finlande, Autriche, Suisse) et qui, surtout, survit à la disparition du système des blocs.

On observe ainsi un axe majeur États-Unis – Grande-Bretagne – Bénélux¹⁷, appuyé sur deux appendices norvégien et

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

fondamentaux de l'Alliance Atlantique : c'est une alliance de vainqueurs, elle se différencie du système de sécurité collective qui se crée simultanément (Nations-Unies en 1945), et elle est fondée sur une cohésion transatlantique.

1.2 La finalité de l'Alliance

L'Alliance est fondée en 1949, quatre ans après la guerre. Elle fait suite au Plan Marshall de 1947, au Coup de Prague de 1948, et à l'émergence de la rivalité Est-Ouest qu'on appelle « la Guerre froide ». Lord Ismay, le premier secrétaire général de l'Alliance (de 1952 à 1957), définit ainsi l'objet de l'Alliance : « *to keep the Americans in, the Soviets out and the Germans down* » (inclure les Américains, exclure les Soviétiques et soumettre les Allemands).

12.1 Inclure les Américains (cohésion transatlantique)

Les souvenirs de 1914, de 1917, puis de 1941 ont montré que ceux-ci ne venaient pas facilement, et qu'une fois arrivés ils ne restaient pas plus aisément. L'Alliance Atlantique a ouvert une parenthèse dans l'histoire diplomatique des États-Unis, et cela doit être considéré comme radicalement nouveau, si on se place dans une perspective historique longue. Les heurts transatlantiques contemporains peuvent laisser penser que cette parenthèse pourrait un jour se refermer. Il faut garder cela à l'esprit quand on est critique envers l'organisation et qu'on la décrit comme l'agent d'influence des États-Unis en Europe : c'est aussi le moyen utilisé par les Européens pour intéresser l'Amérique à leur sort.

12.2 Exclure les Soviétiques (protection européenne)

Ce dessein est évident aux débuts de l'Alliance, quand la Guerre froide bat son plein et que le système onusien déçoit l'Alliance universelle envisagée par F. Roosevelt. Surtout, les Américains ont le monopole nucléaire. Or celui-ci est bientôt perdu pour être partagé par l'ennemi rouge. Et si la bombe dissuade l'URSS d'envahir l'Europe, il faut une organisation qui fédère la solidarité occidentale : l'Occident se définit alors clairement par rapport à la menace soviétique qui se trouve à l'Est. D'une certaine façon, ce sont les Soviétiques qui définissent l'Occident et qui rendent nécessaire et naturelle la solidarité de l'Ouest. Celle-ci est donc menacée une fois que le ciment extérieur a disparu : c'est le cas depuis 1991 et la disparition de l'URSS. Depuis, l'Occident réfléchit à ce qu'il est²⁸, question qu'il se posait moins auparavant.

12.3 Soumettre les Allemands (alliance de vainqueurs)

Après la Deuxième Guerre mondiale, la peur de l'Allemagne restait très vive. La France par exemple ne pensait qu'à ça, du traité de Dunkerque au traité de Bruxelles (Union Occidentale) puis à celui de Washington. Si la réconciliation a débuté peu après (création de la CECA en 1951), permise par l'assurance sécuritaire de l'Alliance, la question allemande reste pertinente au début des années 1950 : l'épisode de la CED, initiée par la France puis finalement rejetée par la France, provoque l'entrée de l'Allemagne dans l'Alliance, puisque les Européens n'avaient pu trouver un système autonome. Pour les Français, qui font à

l'époque encore partie de l'organisation intégrée, il s'agit d'être sûr que l'allié américain jugulera une éventuelle résurgence du militarisme germanique. Mais ce souci est partagé par nombre d'Européens membres de l'Alliance. Il s'ensuit que l'Allemagne cherchera longtemps à être le bon élève de l'Alliance, avec une fidélité absolue aux Américains qui leur offrent la possibilité d'être « du bon côté ». La plupart des officiers allemands conservent à l'esprit que l'armée allemande a été recréée par et pour l'Otan.

Ces objectifs doivent être portés dans la sphère politique internationale. L'Alliance est ainsi d'abord une institution politique avant d'être militaire.

2. Une alliance politique, avec des institutions politiques et civiles

Comme toutes les organisations internationales, l'Alliance Atlantique dispose d'institutions. À l'époque, s'agissant d'une alliance, la mise en place d'organes permanents constituait une nouveauté. Ces organes sont constitués du Conseil de l'Atlantique Nord, du Secrétariat Général, du Comité Militaire et de leurs organes subordonnés.

2.1 Une organisation permanente

« Longtemps les alliances furent conçues comme de purs engagements d'assistance, sans assise organique, sans structure militaire commune susceptible d'assurer la mise en œuvre des obligations du traité ²⁹ ». La modernité des guerres mondiales, industrielles et complexes, nécessita d'innover. Ce

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

33.1 Le concept sur le terrorisme (2002)

Ce qui manquait au concept de 1999, c'était le terrorisme : le document ne fait que reprendre mot pour mot ce qui est dit dans le concept de 1991, lui-même très allusif ! Les attentats de 2001 modifièrent radicalement la perception des menaces. De nombreuses discussions eurent lieu très rapidement pour aboutir à un « *concept militaire de défense contre le terrorisme* » adopté lors du sommet de Prague en 2002 : les alliés décident « *de renforcer les capacités de l'OTAN dans ce domaine et prévoient également une amélioration du partage des données du renseignement et des dispositions de réponse aux crises* ».

Le concept envisage quatre rôles concrets pour l'Alliance : l'antiterrorisme, la gestion des conséquences, le contre-terrorisme, et la coopération militaire. Le concept énumère ensuite un certain nombre de capacités nécessaires (renseignement, disponibilité, efficacité de la prise à partie, sûreté des troupes, défense NRBC) et de procédures (stratégie adaptée, accords appropriés avec les autorités civiles compétentes, contrôle des armements et lutte anti-prolifération, etc.).

En fait, l'Alliance est gênée : d'une part, parce que nombre des actions restent sous le contrôle des États et que le rôle de l'Alliance est au mieux second ; ensuite parce que l'Alliance, sur la scène internationale, apparaît en retrait d'autres organisations internationales plus compétentes dans certaines de ces tâches. L'OTAN cherche à démontrer sa valeur ajoutée dans un domaine qui ne lui est pas naturellement favorable. Au moins dispose-t-elle dorénavant d'un document fondateur qui complète le concept de 1999 et lui permet d'accompagner l'histoire.

33.2 La Directive politique générale de 2006

Sept ans après le concept de 1999, l'Alliance s'était profondément réformée, à la suite de deux principaux facteurs : d'une part la « transformation » décidée lors du sommet de Prague de 2002, d'autre part la multiplication d'engagements opérationnels de l'OTAN : alors qu'en 1999 l'Alliance n'intervenait que dans les Balkans (Bosnie et Kosovo, et deux éléments en Macédoine et en Albanie), en 2006 elle est engagée sur de nombreux autres théâtres : opérations en Méditerranée (Opération *Active Endeavour*), en Baltique (police du ciel), en Irak, en Afghanistan, en Afrique (assistance à la MUAS), et l'Alliance a déployé la NRF à deux reprises.

On peut même évoquer un troisième élargissement, après celui des territoires et celui des opérations : l'Alliance procède *sotto voce* à un élargissement de ses missions, tentant de conduire des tâches qui ne sont plus seulement militaires mais civilo-militaires (voir chapitre 11). Simultanément, l'Union Européenne avait adopté en 2003 sa « Stratégie de sécurité ». C'est pourquoi les alliés décidèrent d'adopter, lors du sommet de Riga en 2006, une Directive politique générale (DPG) qui permette d'orienter les esprits.

Il ne s'agit pas d'un concept, car le texte n'en a pas la portée ni le volume (21 articles, contre trois fois plus dans un concept « classique »). Surtout, la directive sera révisée régulièrement, ce qui suggère un caractère inférieur dans la hiérarchie des normes alliées. Toutefois, ce document est radicalement nouveau, et est revêtu de l'accord politique du plus haut niveau. Il initie le nouveau processus de planification de défense.

Il s'agit de s'intéresser aux « *capacités, aux disciplines de planification et aux activités de renseignement de l'Alliance* ».

En fait, deux sujets sont la conséquence de cette DPG : d'une part, la procédure de planification de défense (art. 7 al. F : « *continuer d'adapter les processus de planification afin de répondre aux nouvelles exigences* »), ce qui aboutira à la réforme de 2009, mise en œuvre en 2010 ; d'autre part, les ouvertures faites aux actions non exclusivement militaires et à la coopération avec les autres OI et ONG, afin d'avoir une approche « globale » des crises⁴⁶.

3.4 Le concept de 2010

La révision du concept de 1999 a été évoquée lors du sommet du soixantenaire, au printemps 2009 qui se contente d'adopter une « *déclaration sur la sécurité de l'Alliance* »⁴⁷.

Le processus de préparation du concept a officiellement débuté à l'issue du sommet de Strasbourg-Kehl⁴⁸. C'est le SG qui a la main sur le processus, avec la désignation d'un groupe d'experts, dirigé par Mme Albright. Cela rappelle ce qui s'est passé en France à l'occasion de l'écriture du Livre Blanc de la Défense et de la Sécurité Nationale de 2008 (LBDSN), où une commission avait été réunie à cet effet. Le groupe d'experts a rendu ses conclusions à la fin du printemps 2010⁴⁹.

Le concept est plus court (38 articles seulement) que les précédents concepts : cela marque une volonté de sobriété, mais aussi d'innovation. On peut l'interpréter de deux façons : pessimiste (l'alliance a moins à faire) ; ou optimiste (style vif et enlevé). C'est surtout la conséquence de la manière de faire du nouveau secrétaire général, Anders Rasmussen : après avoir fait travailler le groupe d'expert, il a écrit lui-même un document cohérent, faisant la part des vues des uns et des autres et il ne l'a

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

moins spécialisée. C'est la conséquence du questionnement de l'utilité de l'Alliance, mais aussi une réaction organique de l'institution qui a une vie propre. Toutefois, il est très improbable de voir une tendance à l'intégration politique sur le modèle de l'UE, à cause tout d'abord de la présence des États-Unis.

L'Alliance est donc un espace où des États discutent de sujets communs et prennent des décisions. Avant d'évoquer ces relations entre alliés, il faut décrire le niveau militaire de l'Alliance, ce qu'on appelle, à proprement parler, l'organisation intégrée, et qui la distingue d'une organisation internationale « normale ».

26. B. Colson, 1995, p. 7.

27. H. Kissinger, 1996.

28. Lire l'excellent Roger-Pol Droit, 2008.

29. Zorgbibe, 2002, p. 75.

30. J.-Cl. Zarka, 1999, p. 23.

31. Manuel de l'Otan, 1999, p. 35. On désignera le « manuel de l'OTAN » par « Manuel », suivi de son année d'édition, car les textes varient selon les années d'édition. Depuis une dizaine d'années, il n'y a plus d'édition papier mais seulement un recueil d'articles en ligne.

32. J. Vermorel, 2008. Longtemps au nombre de 14, elles comptent environ 5 000 employés (2 000 au siège de l'Otan), avec un chiffre d'affaire géré de plusieurs milliards d'euros.

33. « *Manuel de l'OTAN* », 1999, p. 239.

34. J. Kriendler, 2006.
35. En 2013, un Français dirige la division « Investissements de défense ».
36. *Manuel*, 1999, p. 259.
37. Le *Comprehensive Crisis and Operations Management Center* a pris la succession du *Joint Operations Centre* : Centre Interarmées des Opérations.
38. *Manuel*, 2006, p. 53.
39. L'expression « autorités militaires de l'OTAN » est parfois utilisée : elle désigne l'EMI et les deux commandements stratégiques.
40. M. Wörner, 1991. M. Wörner était alors Secrétaire Général de l'OTAN.
41. Au cours des années 1950, plusieurs documents se succédèrent : MC 14, MC147 1, MC 14/2 de 1957 (emploi des armes nucléaires), MC 14/3 de 1967 (adoption de la riposte graduée) : ils étaient tous secrets. Voir M. Legge, 1991.
42. CAN 1992 A.
43. CAN 1992 B.
44. Voir R. Asmus, 2002, qui explique comment le sommet de Washington devient celui du concept, et non celui de l'élargissement.
45. Clinton 1998.
46. Voir également Alain de Nève, 2006.
47. Voir A. de Nève, 2009.
48. Voir K.-H. Kemp, 2009.

49. Voir O. Kempf, 2010 C.

50. Depuis 1997 pour la Pologne, la Hongrie et la Tchéquie.

51. La procédure de l'article 4 a par exemple été utilisée en 2003 au moment de la grande crise transatlantique et de l'affaire d'Irak, ou plus récemment lors des incidents de frontière entre la Syrie et la Turquie en 2012.

52. Sur la question de l'accélération du rythme des sommets, voir Karl-Heinz Kamp, 2008.

53. Réunion d'Oslo et de Bruxelles en 1992, CAN 1992 A et B.

54. Le grand débat n'aura lieu qu'au moment du traité de Maastricht dans le cadre de la communauté européenne. Toutefois, il faut bien remarquer qu'une des critiques gaullistes contre l'Otan, en 1966, visait justement à dénoncer la perte de souveraineté que constituait l'intégration. Si le mot de « transfert de souveraineté » ne fut alors pas prononcé, il était sous-jacent.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

commandement pour l'Atlantique a lui aussi été simplifié.

21.2 Les GFIM

Une des réformes les plus emblématiques de ces années 1990 fut la création des Groupements de Forces Interarmées Multinationaux (GFIM, *CJTF* en anglais). Lors d'une réunion ministérielle à Oslo en 1992, l'adoption des missions de maintien de la paix comme tâche de l'Alliance imposait le développement de forces de réaction rapide multilatérales et comprenant des composantes terrestres, navales et aériennes.

La conséquence fut la mise au point du concept de GFIM. Le concept fut adopté au sommet de Bruxelles de 1994, et précisé lors de la réunion de Berlin de 1996. Techniquement, il s'agit de constituer des états-majors « déployables » capables de commander plusieurs corps d'armées, pour des tâches d'aide humanitaire, d'imposition et de maintien de la paix, et de défense collective. Ils sont en effet interarmées et ont donc vocation à commander des corps de chaque armée (terre, air, mer). L'objectif est ambitieux, de niveau opératif, forcément intégré : on peut difficilement déléguer cette mission à un pays et il paraissait nécessaire que l'OTAN puisse mener aussi des missions de grande envergure pour tenir compte des nouvelles conditions stratégiques. En effet, ils peuvent servir à la fois dans le cadre de l'article 5 et dans un cadre différent, dénommé « non-article 5 » (gestion des crises).

On décida de se servir des états-majors existants, et de désigner certains officiers pour constituer en « double casquette » un « noyau-clef » de l'état-major de GFIM, celui-ci étant renforcé le jour où il serait déployé. Outre l'économie évidente, cela permettait à ces officiers de s'entraîner

régulièrement aux procédures otaniennes et de conduire des exercices dédiés à cette mission. Quatre états-majors opérationnels furent donc désignés comme « état-major parent », à savoir AFNORTH (Brunssum), AFSOUTH (Naples), IBLANT (Lisbonne) et STRIKFLTLANT⁶⁸ (embarqué sur le *Mount Whitney*).

Ces GFIM revêtaient un autre avantage : ils étaient étiquetés « européens », concession accordée par M. Clinton en vue de constituer une Identité Européenne de Sécurité et de Défense (IESD⁶⁹).

Décidée au sommet de Bruxelles, l'IESD constituait le moyen concret de soutenir la construction européenne matérialisée par le traité de Maastricht. Maastricht faisait référence à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Les GFIM étaient vus aussi comme le moyen de faire vivre, au quotidien, cette IESD.

Les GFIM répondaient également à la nouvelle situation créée par l'intervention en ex-Yougoslavie : l'Alliance savait désormais qu'elle devrait intervenir à l'extérieur, pour des missions ne relevant pas de l'article 5. Et la guerre du Golfe avait suggéré que de très grosses opérations pouvaient s'avérer nécessaires, ce qui explique la taille ambitieuse envisagée (plusieurs corps d'armée). Il s'agissait enfin de faire le lien entre la structure de commandement et la structure de forces, à l'instar de l'ARRC (voir § 222) mais à un niveau plus élevé.

Longtemps, l'IESD se résuma d'ailleurs aux GFIM et ne déclencha pas un grand enthousiasme, sauf de la part des Français (tropisme européen, mais aussi moyen d'insérer sans le dire des officiers et de les former aux méandres otaniens) et des partenaires (tout ce qui initiait aux procédures de l'OTAN était pour eux pain-béni). Les GFIM mirent d'ailleurs du temps à se

mettre en place puisqu'on assista à leur relative montée en puissance entre 1999 et 2002⁷⁰. Ils furent alors concurrencés par la NRF, plus moderne, plus souple, moins compliquée et surtout activement promue par les Américains.

Aujourd'hui, les GFIM n'ont plus d'utilité : les Français ont rejoint l'OTAN, l'IESD a trouvé d'autres voies à suivre, beaucoup de partenaires sont devenus membres et personne ne considère que l'OTAN a besoin de déployer plusieurs corps d'armée simultanément. Les GFIM ont subrepticement disparu à l'occasion de la réforme de structure de 2010. Leurs fonctions sont assumées par des DJHQ (*Deployable Joint Headquarters*) que nous décrirons plus loin.

2.2 Les forces : vers plus de mobilité

22.1 La structure de forces de l'OTAN

La décennie connut surtout ce qu'on appela « les dividendes de la paix » qui touchèrent tous les pays de l'Alliance : il s'agissait de réduire fortement le volume du dispositif militaire. « *En 1997, les deux tiers des forces en position avancée en Allemagne ont été rappelées et le nombre d'avions de combat qui s'y trouvaient a été réduit de 70 %. Les forces américaines stationnées en Europe sont passées de 300 000 à environ 100 000 hommes* ⁷¹ ». « *Les forces terrestres destinées à l'Alliance par les pays membres dans le cadre de la défense intégrée et des processus de planification de forces ont été réduites de 35 %. Le nombre des grandes unités navales a été réduit de plus de 30 % et les escadrons de combat des forces aériennes d'environ 40 % depuis le début de la décennie* ⁷² ». Ces chiffres

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

33.1 Le principe

La NRF a été décidée très rapidement : le schéma a été proposé par les Américains à une réunion ministérielle en juin 2002, et le concept a été approuvé à Prague dès novembre ! La NRF n'est pas seulement un système de commandement, c'est aussi le « catalyseur » de la transformation de l'Alliance.

« La NRF est une force interarmées, qui comporte des éléments terrestres, maritimes et aériens, et qui peut être adaptée à des missions particulières et déployée rapidement. Elle pourra déployer des éléments de tête sur préavis de cinq jours et assurer son propre soutien pour des opérations pendant 30 jours. Il ne s'agit pas d'une force permanente, mais d'une force composée d'unités affectées par les pays membres par rotation, pour des périodes définies, entraînées et certifiées ensemble ⁸² ». Il y a donc une génération de forces préalable pour chaque NRF, chacune étant en place pour une période de six mois. Les pays s'engagent donc à fournir telle unité si jamais une crise se déclençait. C'est pourquoi l'Alliance a prévu un certain nombre de missions⁸³ susceptibles d'être confiées à la NRF : défense collective, entrée en premier, évacuation de ressortissants, gestion de crises, réaction à des catastrophes humanitaires...

La NRF est capable d'agir de façon autonome, ou de s'insérer dans des dispositifs de plus grande taille. Elle est surtout capable d'être renforcée, d'abord par des éléments des GFIM, puis par des renforts du reste de la structure. Les forces de la NRF peuvent compter jusqu'à 25.000 hommes. La NRF comprend un échelon immédiat, l'IRF, et des forces de renfort (*Response force Pool*). Les deux SNMG (*Standing NATO Maritime Group*) qui ont succédé aux vieilles

STANAVFORMED et *STANAVFORLANT* à partir de 2005, peuvent dépendre de la NRF. Chez les Français, le COMFRMARFOR de Toulon, pour la composante maritime, a obtenu sa certification NRF en décembre 2005 et le CDAOA de Taverny, pour la composante aérienne, au printemps 2005. Enfin, le CRR FR de Lille a été certifié en 2007. Les éléments terrestres sont commandés par un des HRF. Chaque NRF suit en effet un processus de certification, calqué sur celui des HRF. Cela souligne que la disparition des forces permanentes est compensée par une mise aux normes des forces détachées au cas par cas. La certification est l'instrument de cette « standardisation opérationnelle ».

La NRF est commandée par un petit état-major, tiré de la structure de commandement, le *DJTF (Deployable Joint Task Force)*. Il s'agit d'un noyau d'officiers en double-casquette (selon le principe du GFIM). Les états-majors opératifs (Naples, Brunsum, Lisbonne) sont désignés pour fournir ces DJTF même si celui de Lisbonne est plus particulièrement dédié à cette tâche⁸⁴.

33.2 Mise en œuvre et validation du concept

Le prototype a été mis en place en 2003, et le concept a été déclaré opérationnel lors du sommet de Riga en 2006, malgré les réticences de certains dans la structure qui estimaient que les nations ne faisaient pas assez d'efforts : on s'aperçoit en effet que le processus de génération de forces est, là comme ailleurs, difficile et qu'il y a des lacunes persistantes (hélicoptères, avions de transport...).

Ceci posé, la NRF a été activée deux fois en 2005 (voir chapitre 9).

33.3 Des limites ?

La NRF est-elle la panacée ? Probablement pas. Les réticences des militaires de l'organisation sont fondées : la génération de forces est déficiente, il manque là comme ailleurs des moyens dimensionnant (*enablers*). Le transport stratégique demeure une contrainte, malgré les progrès réalisés en Europe avec la création du commandement européen du Transport stratégique d'Eindhoven. De plus, les deux exemples de 2005 ont été d'une certaine façon contre-productifs :

La NRF devait catalyser la transformation de l'Alliance et la rendre réactive : ses promoteurs avaient pensé qu'elle élèverait le niveau opérationnel de l'Alliance, et lui permettrait de tenir des engagements durs ; or, le premier engagement intervient au bas de la gamme, en soutien d'opérations humanitaires certes très médiatiques, mais peu militaires, avec de plus un succès mitigé. Ce n'est pas ainsi que l'OTAN allait convaincre les Américains de l'utilité de l'Alliance. La doctrine Rumsfeld (c'est la mission qui fait la coalition) s'en trouvait, d'une certaine façon, renforcée.

Surtout, les alliés ont mis le doigt sur une faille du concept : c'était, en effet, à chaque contributeur de payer le déploiement des troupes affectées à la NRF. À l'heure où tous les budgets sont restreints et où le financement de l'Alliance est un problème qui anime tous les esprits, ce petit « défaut » ne devrait pas encourager les alliés à fournir beaucoup de troupes aux prochaines NRF⁸⁵.

Enfin, l'emploi de la NRF soulève une question pratique, celle de la planification. En effet, les états-majors militaires dressent des plans d'engagement au vu des conditions de la crise qu'ils ont à traiter : lieu, belligérants, contexte politique,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

561, 574, 588

Afrique 14, 20, 31, 34, 57, 63, 116, 119, 127, 141, 164, 227, 228, 229, 258, 303, 336, 351, 363, 366, 367, 370, 400, 433, 505, 534, 537

Ahtisaari 292

Ailleret 37, 152, 153

Albanie 34, 57, 63, 139, 140, 202, 203, 212, 217, 241, 260, 262, 264, 267, 268, 272, 275, 276, 299, 300, 321, 361, 369

Albright 58, 210, 254, 396, 399, 418, 519, 555

Alexander 123

Algérie 34, 37, 134, 305, 306, 308, 361, 452

Allemagne 15, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 44, 45, 53, 75, 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 91, 97, 106, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 134, 138, 141, 142, 145, 149, 152, 169, 170, 173, 177, 189, 192, 197, 198, 209, 218, 222, 226, 228, 238, 242, 244, 253, 262, 265, 296, 317, 327, 329, 330, 331, 341, 354, 359, 362, 363, 365, 374, 431, 436, 441, 449, 463, 464, 502, 526, 532, 533, 572, 579

Allied Harmony 224

Allied Provider 362

Althéa 72, 225, 227, 323, 368

américain 14, 15, 20, 21, 22, 42, 43, 44, 49, 60, 66, 73, 86, 89, 90, 94, 96, 105, 106, 107, 108, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 124, 130, 135, 142, 148, 149, 155, 156, 157, 161, 162, 163, 166, 174, 182, 193, 213, 214, 216, 217, 219, 238, 243, 245, 249, 254, 256, 258, 261, 282, 293, 301, 304, 324, 332, 345, 346, 348, 351, 356, 360, 364, 367, 371, 384, 400, 414, 415, 416, 417, 420, 424, 425,

428, 438, 448, 449, 450, 457, 460, 463, 466, 468, 472, 473, 475, 487, 505, 507, 529, 533, 545, 547, 552, 581

Amérique 20, 22, 31, 44, 67, 105, 107, 108, 109, 110, 112, 115, 118, 119, 122, 130, 135, 158, 177, 185, 190, 238, 293, 294, 332, 415, 416, 421, 428, 448, 496, 497, 511, 534, 538, 543, 544, 547

AMISOM 363, 366, 568

Amsterdam 205, 556

Annan 389

anti-terrorisme 401

Apache 332

Argentine 31, 271, 322

Arménie 203, 261, 267, 268, 271, 280, 391

Armitage 498

Aron 483, 534, 543

Artémis 225

article V 360

Asie centrale 14, 96, 100, 118, 143, 185, 237, 257, 258, 261, 268, 273, 280, 282, 283, 285, 308, 309, 348, 391, 398, 399, 403, 471, 474, 511, 562

Asmus 55, 245, 247, 254, 259, 309, 316, 400, 548, 549

Asquith 19

Assemblée nationale 25, 420, 439, 562

Aster 222, 472

asymétrie 213, 232, 485

Atalante 179, 219, 228, 362, 383, 552, 572

Atlantique Nord 22, 23, 37, 39, 45, 46, 47, 50, 55, 61, 65, 67, 181, 194, 200, 289, 326, 334, 352, 390, 400, 404, 405, 409, 437, 448, 452, 519, 562, 564, 568, 578

Australie 114, 173, 302, 371, 400, 401, 404, 528

Autriche 33, 34, 36, 37, 43, 139, 197, 203, 261, 267, 268, 273, 321

Autriche-Hongrie 43

Aznar 135

B

Bagdad 108, 171, 304, 308, 343, 369

Baker 110, 238

Balkans 38, 54, 57, 71, 85, 110, 123, 135, 144, 166, 169, 197, 199, 205, 212, 216, 224, 226, 252, 264, 275, 278, 283, 289, 299, 300, 313, 315, 318, 326, 340, 341, 368, 377, 380, 384, 389, 391, 403, 433, 457, 466, 561

BALTAP 568

Baltique 21, 32, 36, 38, 57, 242, 257, 259, 364

Ban Ki-Moon 405, 557

Benelux 21, 31, 37

Berlin plus 62, 167, 201, 209, 211, 215, 219, 224, 225, 229, 233, 274, 323, 356, 418

Berlusconi 131

Bermudes 60, 73

Bevin 21

Bidault 22, 34, 149

Biden 293, 475

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

N

Naples 32, 72, 81, 87, 88, 92, 94, 97, 100, 130, 201, 219, 224, 304, 321, 351, 356, 363

Negroponte 507

Nice 209, 213

Norfolk 90, 94, 181, 201, 384

normalisation 48, 52, 99, 230, 257, 336, 370, 437, 438

Norvège 23, 32, 34, 35, 37, 72, 89, 90, 97, 132, 133, 198, 217, 228, 351, 352, 431, 434, 463, 470

Nouvelle Zélande 404

NRF 57, 63, 81, 86, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 100, 101, 113, 117, 133, 135, 165, 166, 167, 168, 173, 181, 222, 258, 272, 333, 351, 360, 367, 368, 370, 371, 378, 379, 389, 405, 418, 424, 425, 431, 500, 533, 549, 560, 577

NTM-I (MOFI) 505

nucléaire 15, 27, 28, 37, 44, 47, 58, 59, 62, 66, 70, 90, 99, 106, 115, 116, 122, 123, 125, 128, 132, 148, 150, 152, 153, 154, 155, 165, 178, 180, 182, 183, 192, 237, 250, 269, 291, 294, 295, 403, 404, 407, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 456, 457, 458, 459, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 470, 476, 478, 479, 480, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 534, 561

O

OAE 360, 361, 370, 503, 577

Obama 25, 114, 115, 118, 142, 185, 293, 294, 342, 345, 346, 347, 400, 420, 463, 474, 475, 507, 532, 539, 552, 554, 558, 559

Obering 471

objectif global 208, 213, 221, 222, 418, 434

Occident 15, 30, 44, 126, 141, 143, 174, 180, 203, 212, 216, 237, 266, 283, 284, 285, 286, 292, 293, 306, 308, 309, 537, 538, 539, 544, 547

Océan Indien 228

Oder 241, 254, 558

OEF 337, 341, 343, 344, 577

Oman 309

orthodoxe 136, 140, 143, 257, 289

Oslo 55, 62, 80, 306, 318, 563

Ossétie 262, 263, 264, 292

Oural 284, 285

Ouzbékistan 261, 268, 281, 399

P

pacifique 252, 277, 490, 556

Pacte de Rio 22

Pakistan 115, 168, 308, 338, 342, 343, 347, 348, 399, 405, 431, 461, 467, 482, 507, 510

Parlement 180, 297

partage du fardeau 15, 75, 199, 210, 409, 410, 411, 413, 415, 416, 417, 419, 420, 425, 428, 445, 552

partenariat 16, 56, 60, 61, 63, 110, 127, 164, 201, 204, 230, 245, 246, 247, 249, 250, 251, 267, 268, 269, 270, 272, 275, 276, 277, 278, 282, 283, 285, 287, 288, 289, 293, 294, 296, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 305, 310, 311,

347, 348, 368, 369, 374, 389, 392, 393, 395, 397, 398,
400, 401, 404, 405, 406, 441, 504, 551, 553, 556, 569,
570, 578

partenariat global 60, 63, 303, 374, 400, 401, 504

Patriot 129, 138, 170, 314, 365, 469, 502

PECO 28, 139, 141, 143, 144, 202, 203, 241, 316, 578

péninsule arabique 303

pilier européen 53, 158, 159, 175, 194, 196, 198, 200, 216, 415

planification de défense 47, 51, 52, 57, 63, 74, 75, 96, 99, 296,
323, 426, 427, 429, 520, 521, 522, 523, 533, 535

plans de défense 47, 50, 74, 75, 169, 314, 502, 520, 524, 570

Pleven 25

police 57, 133, 196, 206, 225, 281, 342, 364, 373, 374, 375,
377, 379, 380, 391, 490, 534, 575

Pologne 30, 59, 62, 89, 91, 130, 141, 142, 143, 144, 197, 202,
203, 210, 217, 223, 240, 241, 242, 243, 247, 248, 253,
254, 256, 257, 268, 292, 296, 321, 359, 417, 434, 438,
470, 472, 476, 477, 478, 502, 526

porte-avions 132

Portugal 23, 28, 32, 34, 37, 73, 83, 89, 97, 133, 197, 217, 223,
228, 326, 365, 431

Poutine 257, 259, 261, 263, 290, 292, 293, 294, 470, 472, 473,
557

processus de Barcelone 204, 305

Prodi 131

prolifération 15, 17, 50, 55, 56, 59, 154, 214, 254, 269, 288,
291, 388, 389, 394, 403, 419, 435, 447, 453, 454, 456,

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

3.2 Vers un partenariat global ?

3.3 Les partenaires du monde entier

Conclusion sur le 4^e élargissement

Chapitre 12

1. Théorie économique et alliance

1.1 Généralités

1.2 L'Alliance Atlantique, objet d'étude économique

1.3 Théorie des jeux

2. Le partage du fardeau

2.1 Un débat vieux comme l'Alliance

2.2 Du « fossé des capacités » au « fossé transatlantique »

2.3 Le partage du fardeau depuis la crise de 2008

3. Les moyens de l'Alliance

3.1 Des moyens à soi

3.2 Les moyens futurs

3.3 Logistique et normes

3.4 Industrie de défense

4 Les finances de l'Alliance

4.1 Les ressources de l'Alliance

4.2 Lecture politique des finances de l'Alliance

4.3 Réformes

Conclusion sur l'Alliance et l'économie

Chapitre 13

1. Des fondations anciennes : le cœur nucléaire de l'Alliance

1.1 De la création à la rupture de 1966

1.2 Du dialogue est-ouest à la crise des années 1980

2. De la dissuasion à la prolifération, l'élargissement de la question nucléaire

2.1 Le maintien d'une capacité de dissuasion nucléaire

2.2 La question de la prolifération

2.3 Vers un régime général des armes nucléaires

3. La lutte antimissile, le nouvel horizon nucléaire de l'Alliance ?

3.1 Défense antimissile

3.2 Le renouveau du débat en 2007 ou le retour de la question russe

3.3 La Défense anti-missile balistique (DAMB), nouvelle capacité de l'Alliance

4. Du nucléaire au NRBC : les armes à effet de masse

4.1 Armes à effet de masse

4.2 RBC

Conclusion sur les armes à effet de masse

Chapitre 14

1. Le terrorisme avant le 11 septembre : une préoccupation lointaine

1.1 L'absence d'une définition agréée

1.2 Le dernier avatar, le terrorisme islamiste

1.3 L'OTAN longtemps indifférente au terrorisme

2. Le 11 septembre 2001 et ses suites

2.1 La riposte par les opérations : Eagle assist et Active Endeavour

2.2 Le sommet de Prague

2.3 Affaire irakienne

2.4 Les autres opérations

3. L'affaiblissement du thème de la terreur

3.1 Le sommet d'Istanbul et la mission de formation en Irak

3.3 Le lent affadissement du sujet du terrorisme

3.4 L'OTAN inadaptée à la lutte contre le terrorisme ?

3.5 Changements induits

Conclusion sur le terrorisme

Chapitre 15

1. L'alliance s'intéresse au milieu cyber depuis les années 2000.

1.1 Les suites du Kosovo

1.2 L'attaque contre l'Estonie et ses suites

2 Le sommet de Lisbonne et le cyberspace.

2.2 Le sommet de Chicago

2.3 Autres actions

3 L'action de l'Alliance.

3.1 Coordination des travaux

3.2 Assistance aux alliés

3.3 Recherche et formation

3.4 Aide aux partenaires et coopération

3.5 Le cyber couvert par l'article 5

Conclusion.

Conclusion générale

1. Changements essentiels

1.1 L'ennemi, d'abord, a changé

1.2 L'allié majeur a, lui aussi, changé

1.3 Les alliés européens ont eux-mêmes changés

2. Les autres changements

2.1 Une organisation transformée

2.2 D'une alliance de la dissuasion à une alliance d'emploi

2.3 D'une alliance localisée à une alliance générale

3. Que sera l'Alliance en 2025 ?

4. L'Alliance Atlantique est le lieu d'expression d'un certain Occident

4.1 Emergence européenne

4.2 Lien transatlantique

4.3 Un Occident imprécis

4.4 Lieu d'expression

Remerciements

Bibliographie

Ouvrages

Revue et Articles

Textes et rapports officiels

Déclarations publiques

Index des acronymes

Le Traité de l'Atlantique Nord

Table des cartes et illustrations